

## Règlement du Vide Grenier

organisé par le Comité de quartier de Celleneuve avec la participation de la Maison pour tous Marie Curie

**Les participants au vide grenier s'engagent à respecter le règlement suivant :**

- 1. Emplacement libre et gratuit**
- 2. UN SEUL emplacement par exposant (maximum 3m x 1.50m)**
- 3. Pas d'inscription préalable, les inscriptions seront prises au cours de la matinée par des bénévoles du comité de Quartier**
- 4. PAS de véhicule sur le lieu d'exposition (décharger à proximité puis aller se garer)**
- 5. NE RIEN LAISSER à la fin du vide grenier : ni invendus, ni déchets, ni sacs, ni cartons... La mairie ne fournit pas de container et n'assure pas de nettoyage pour cette manifestation.**
- 6. Vente de boissons, nourritures, animaux INTERDITE**
- 7. Laisser libre les allées de passage.**
- 8. La courtoisie est de rigueur !**
- 9. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.**